



Appel à candidature chargé de cours

Lois spéciales – protection de la jeunesse

Cadre de base

L'Académie de Police de la Province de Namur recherche un-e chargé-e de cours pour assurer un cours de « lois spéciales – protection de la jeunesse » destiné aux aspirants inspecteurs.

Le contenu du cours (8h) est décrit dans les modules 6.3.1 du cluster 6 de la formation du cadre de base.

Le Règlement d'Ordre Intérieur de l'APPN rappelle qu'une charge de cours s'accompagne de l'obligation de disposer d'un syllabus et de le mettre à disposition de l'APPN et des aspirants. D'autre part, une participation active aux évaluations (TJ et examens) est requise également

Profil des candidats

- Etre membre opérationnel de la police locale ou fédérale
- Etre ouvert aux approches pédagogiques encouragées à l'APPN et être prêt à se former dans ce domaine.
- Etre motivé par un travail d'équipe avec l'équipe encadrant les aspirants ainsi qu'avec les autres chargés de cours partageant une matière relative à la communication.

Candidature

Les candidatures doivent être composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à envoyer au Directeur de l'APPN, avec copie au coordinateur pédagogique et au gestionnaire de formation.

A la réception des candidatures, une commission de sélection sera organisée, le résultat fera l'objet d'une proposition envoyée au Pouvoir Organisateur.

Délais de réception des candidatures : 01 décembre 2025

Coordonnées :

- CP Armand PETIT, Directeur APPN – armand.petit@police.belgium.eu
- Luc Welcomme, coordinateur pédagogique – luc.welcomme@province.namur.be
- Gilles DAPHNE, gestionnaire de formation – gilles.daphne@province.namur.be